

# OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GRAND SAINT-EMILIONNAIS

**Opération prolongée d'un an – jusqu'à juin 2024**

## Rénovons ensemble votre logement !

Grâce à un partenariat avec l'Agence Nationale de l'Habitat, le Conseil Départemental, la CAF, la MSA et PROCIVIS de la Gironde, la Communauté de Communes du Grand Saint-Emilionnais mène une action forte de réhabilitation du logement privé, pour les propriétaires bailleurs et les propriétaires occupants.

**Vous avez un projet de rénovation de votre logement, vous souhaitez entreprendre des travaux d'économie d'énergie ou d'adaptation pour rester plus longtemps autonomes dans votre logement ?**

Dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), vous pouvez bénéficier d'**aides financières** et d'un **accompagnement gratuit et personnalisé**. Les 22 communes de la Communauté de Communes du Grand Saint-Emilionnais sont concernées par cette opération.

### Pour qui ?

- ➔ **Les propriétaires occupants** (sous conditions de ressources).
- ➔ **Les propriétaires bailleurs** (sans condition de ressources) qui décident de conventionner leurs logements et peuvent ainsi bénéficier d'une réduction fiscale
- ➔ Les logements doivent avoir plus de 15 ans et les travaux doivent être réalisés par des professionnels du bâtiment.

### Pour quels travaux et dans quel but ?



**Réaliser une rénovation énergétique globale**, en associant un bouquet de travaux : d'isolation, de menuiseries, de chauffage, de ventilation...



**Favoriser le maintien à domicile**, en adaptant les logements pour faire face aux difficultés liées aux situations de handicap



**Assurer un meilleur confort de vie**, en favorisant la réalisation de travaux de remise en état dans un logement devenu vétuste ou très dégradé



**Développer l'offre de logements locatifs privés**, en aidant les propriétaires bailleurs à réhabiliter leur patrimoine, en contrepartie de loyers modérés.

### Un accompagnement gratuit et personnalisé : à qui s'adresser ?

La Communauté de Communes du Grand Saint-Emilionnais a confié l'animation de l'OPAH à **SOLIHA Gironde**. Cette assistance gratuite et personnalisée permettra aux propriétaires de définir un projet en adéquation avec leurs besoins et leurs moyens financiers.

### Pour plus de renseignements, à qui s'adresser ?

Contactez SOLIHA au 05 56 33 88 94 / [Info.gironde@solihha.fr](mailto:Info.gironde@solihha.fr)

Ou inscrivez-vous directement sur la plateforme de l'Anah : [monprojetanah.gouv.fr](https://monprojetanah.gouv.fr)

Vous pouvez également rencontrer Soliha en permanence de 9h à 12h :

- Le 1<sup>er</sup> jeudi du mois en mairie de Lussac
- Le 3<sup>ème</sup> jeudi du mois en mairie de Sainte-Terre

**Attention : Les travaux ne doivent pas commencer avant l'obtention de l'accord des subventions !**

**Les chiffres clés depuis le lancement de l'OPAH :**



**144 LOGEMENTS FINANCES DANS LE CADRE DE L'OPAH**



**4 180 000 € DE TRAVAUX ENGAGES  
2 440 000 € DE SUBVENTIONS ACCORDEES**



**TAUX DE SUBVENTION MOYEN :  
64% POUR LES PROPRIETAIRES OCCUPANTS  
40% POUR LES PROPRIETAIRES BAILLEURS**

---

**Quelques exemples de financement**

---



**Un propriétaire occupant a réalisé des travaux de rénovation énergétique**

**Travaux : 30 632 €**

Isolation des combles, remplacement chaudière fioul par pompe à chaleur, remplacement menuiseries, installation VMC

**Subventions : 25 518 €**

- ANAH 14 518 €
- CC du Grand Saint Emilionnais 3 000 €
- Caisses de retraite 5 000 €

**Des travaux financés à 83 %**



**Un propriétaire bailleur a rénové deux logements locatifs de 90 m<sup>2</sup> chacun**

**Travaux : 111 344 €**

Réfection électricité et plomberie, réfection partielle de la couverture, réfection du plancher entre le RDC et le 1<sup>er</sup> étage, remplacement et modification des menuiseries extérieures, isolation des combles et des murs des logements, installation de systèmes de chauffage individuels électriques et d'un système de production d'ECS individuel, installation d'une VMC auto réglable, réfection des revêtements murs et sols, création de terrasses privées.

**Subventions : 56 826 €**

- ANAH 37 944 €
- CC du Grand Saint Emilionnais 18 882 €

**Des travaux financés à 51 %**

